



PRÉFET DU CANTAL

**Direction Départementale des
Territoires du CANTAL**

Aurillac, le 1er juillet 2020

Service de l'Economie Agricole

**22, rue du 139ème R.I. - BP 10414
15004 AURILLAC CEDEX**

04.63.27.66.66

Dossier n° : AE 20.0120

Demandeur : GAEC LOURS A L'HOPITAL

Date d'enregistrement de la demande : 16/03/2020

Date limite de candidature : 10/08/2020

→ Si à l'issue du délai de quatre mois fixé à partir du 24 juin 2020 de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 24 octobre 2020.

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
GIOU-DE-MAMOU	29,40	LOURS Jeanne	ZH 44, 335,336, 337, 338, 339,340,341, 342,343, ZB 18, 19, 23
SAINT-SIMON	0,46	LOURS Jeanne	BI 112
GIOU-DE-MAMOU	27,94	LOURS Bernard	ZC 27, 28, 29, ZE 72, ZB 51
GIOU-DE-MAMOU	0,48	DELORT Valérié	ZH 121
GIOU-DE-MAMOU	1,90	BOUNIOL Sylvie	ZC 009
GIOU-DE-MAMOU	3,16	M. et Mme RISPAT Jean Pierre	ZH 234

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière